



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5120504

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 26/09/2025 12H34 C:000008 I:29507
V/REF : 1028613
V/Email reçu le Vendredi 26/09/2025 a 12H34

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 00650
IMMEUBLE : MOLARET
RUE DU MOLARET
01430 VIEU D'IZENAVE

Feillens, le 17 Décembre 2025

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : 275 RUE DU MOLARET - VIEU D'IZENAVE - LGT SUR PASS - LGT 1002
MOTIF : REMPLACEMENT PORTE DE PLACARD COULISSANT CHAMBRES DU HAUT X2 ET HALL X2
REEMPLACEMENT SERRURE 1 POINT PORTE CUISINE
REEMPLACEMENT BEQUILLE PORTE CUISINE
DECALAGE BUTEE PORTE CUISINE
REEMPLACEMENT BUTOIR CHAMBRE DU HAUT
DEPOSE ET EVACUATION PLANCHE ET ETAGERE
MS00010 X4 - MS00018 - MS00019 - MS00005 - MS00020 MS00005

Donneur d'ordre : M. J CODINA

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 14 NOVEMBRE 2025 A 11H45
DEPOSE DES ÉTAGERES ET FAÇADES DE PLACARDS CHAMBRE 1 ET 2 /MEZZANINE
REEMPLACEMENT BÉQUILLE SUR PORTE DE CUISINE
REEMPLACEMENT DE LA SERRURE 1 POINT SUR PORTE CUISINE
LES BUTÉES DE PORTES NE SONT PAS A REMPLACER
PRÉVOIR NOUVELLE INTERVENTION POUR LE REMPLACEMENT DES FACADES
COULISSANTES
LE 16 DÉCEMBRE 2025 A 12H30
REEMPLACEMENT DE 4 PORTES DE PLACARDS COULISSANTES

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 16/12/25 a 15H24 Ste Agence Oyonnax

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5120504

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	92,43	92,43
1,00	MS00018-Rempl.Serrure 1 pt, porte int.	1	35,94	35,94
1,00	MS00019-Rempl.Béquille mét.chromé carr7m	1	15,40	15,40
4,00	H(s) Menuisier depose etageres/mezzanine	1	67,17	268,68
1,00	MS00001-Forfait déplacement	3	92,43	92,43
4,00	MS00010-Rempl.portes placard coul.yc suj	3	308,10	1232,40
TOTAL H.T.				1737,28
T.V.A. a 10,00%				173,72
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1911,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1028613 du 24/09/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

275 Rue du Molaret

01430 VIEU D IZENAVE

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230509003-1

00650-00001-00001-00002 H / Type 4

Délai

Date limite exécution : 09/10/2025

Observations

Loc sort: SAVRE /Loc entr: _LV _MUT du 26/08/2025

LGT SUR PASS

M'informer de la date d'intervention par mail

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00010 Remplacement portes de placard coulissantes y compris toutes sujétions 2 HALL 2 CHAMBRES DU HAUT	4,00	308,10	1 232,40	123,24	1 355,64
MS00018 Serrures 1 point, porte intérieure, label NF coffre en acier embouti époxy, 1 clé nickelée, tête acier, pêne et fouillotaiton cloison 10 mm, y compris toutes sujétions PORTE CUISINE	1,00	35,95	35,95	3,60	39,55
MS00019 Béquille métal chromé carré de 7 mm y compris toutes sujétions PORTE CUISINE	1,00	15,41	15,41	1,54	16,95
MS00005 MENUISERIE / SERRURERIE INTERIEURE DECALAGE BUTEE DE PORTE CUISINE	1,00	25,00	25,00	2,50	27,50
MS00020 Butoir caoutchouc à fixation invisible y compris toutes sujétions CHAMBRES DU HAUT	2,00	51,35	102,70	10,27	112,97
MS00005 MENUISERIE / SERRURERIE INTERIEURE DEPOSE ET EVACUATION PLANCHE ET ETAGERE GGE	1,00	150,00	150,00	15,00	165,00
Total H.T.					1 561,46

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN6



Bon de Commande

N° : 1028613 du 24/09/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Total TVA	156,15
Total TTC	1 717,61

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CODINA Jonathan le 24/09/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE D'OYONNAX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **275 Rue du Molaret 01430 VIEU D IZENAVE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **26/09/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1028613